

Que peuvent être les contenus haineux dénoncés par la loi Avia ?



La loi contre les contenus haineux qui fleurissent sur Internet (appelée « loi Avia ») est une proposition de loi destinée à retirer certains contenus haineux des réseaux sociaux, des plates-formes collaboratives et des moteurs de recherche.

A priori, cette loi est on ne peut plus louable, la haine étant le meilleur moyen de saccager le « vivre-ensemble ».

Il reste qu'elle apparaît inquiétante par le flou dont elle est porteuse.

En effet, pourquoi veut-elle retirer « certains » contenus haineux, et pas « tous » ? Y aurait-il des contenus haineux acceptables ? Si oui, quels sont-ils ?

En outre, jusqu'où étendre le sens du mot « haine » ? Le Petit Robert dit que la haine est un « sentiment violent qui pousse à vouloir du mal à quelqu'un et à se réjouir du mal qui lui arrive ». Mais il dit aussi que la haine est une « aversion profonde pour quelque chose ».

Or, c'est là que tout se complique. En effet, lorsque les forces de l'ordre abattent un criminel (a fortiori récidiviste) ou un djihadiste, faut-il qualifier de

« *haineux* » ceux qui tuent de la sorte et ceux qui s'en réjouissent ? De même, sont-ils « *haineux* » ceux qui éprouvent une « *aversion profonde* » pour les régimes totalitaires, les tortionnaires, les violeurs, les pédophiles... et j'en passe ?

Si l'on répond par l'affirmative, alors il est des haines salutaires, à l'image de la « *haine du Boche* » qui a permis aux soldats français des deux Grandes Guerres de libérer la France de l'envahisseur allemand.

Voilà pourquoi le manque de clarté de cette loi fait craindre le pire à tous les esprits libres, car sous le masque de la vertu risque de se cacher le contrôle systématique de ce qui peut se dire ou s'écrire. *Le Meilleur des mondes*, d'Aldous Huxley, paru en 1932, est toujours d'actualité !

Maurice Vidal